

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-062

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	14
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	7
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 Juillet à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Meuzac sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
26 Juin 2025

PRESENTS : DITLECADET Marc, DRUAUX Vincent, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- BIARNAIX Delphine (Pouvoir à Gilbert TARRADE),
- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à Michel MOURET),
- DUBOIS Jean-Louis (Pouvoir à Marc DITLECADET),
- DUPONT Eric,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Jean-Paul LONGEQUEUE),
- MARTHON Alain (Pouvoir à Christian LATOUILLE),
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL),
- REDON-SARRAZY (Pouvoir à Guy MONTET).

VERSEMENT DE LA
COTISATION 2025 A LA
CHATAIGNERAIE
LIMOUSINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy MONTET

Monsieur le Président indique que la Fédération Châtaigneraie Limousine a décidé lors de son Assemblée Générale de maintenir, pour l'année 2025, le niveau des cotisations au même montant que l'année précédente.

Il rappelle que la cotisation de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne pour l'année 2024 était de 14 526.92 €.

Il propose au Conseil Communautaire de valider le montant de cette cotisation pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le montant de la cotisation annuelle 2025 due par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à l'association « Fédération de la Châtaigneraie Limousine » dont le montant s'élève à la somme de 14 526.92 €,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

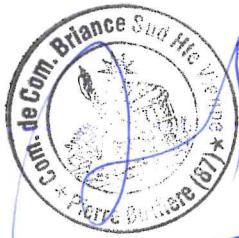
Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250707-2025-062-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de **14 526.92 €** à la Fédération Châtaigneraie Limousine au titre de la cotisation 2025 due par la Communauté de Communes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MEUZAC, LE 7 JUILLET 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Guy MONTET**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250707-2025-062-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025